

تلاوت کی فضیلت

Tilawat ki fazeelat

## L'excellence de la récitation DU SAINT CORAN

Ce livret a été présenté en ourdou par le Majlis Al-Madina-tul-'Ilmiyya. **Le département de traduction (Dawat-e-Islami)** l'a traduit en français. Si vous trouvez une erreur dans la traduction ou la composition, veuillez en informer le département de traduction à l'adresse postale ou électronique suivante dans le but de gagner des récompenses (Sawab).

### **Département de traduction (Dawat-e-Islami)**

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah, Mahallah Saudagran,  
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

UAN : ☎ +92-21-111-25-26-92 – Poste. 7213

E-mail: ✉ [french.translation@dawateislami.net](mailto:french.translation@dawateislami.net)

## L'excellence de la récitation du saint coran

Une traduction française de « Tilawat ki fazeelat »



### TOUS DROITS RÉSERVÉS

Copyright © 2023 Maktaba-tul-Madinah

---

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise de quelque manière ou forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite préalable de Maktaba-tul-Madinah.

---

**1ère parution :** Rajab-ul-Murajjab, 1444, AH – (Feb 2023)

**Éditeur:** Maktaba-tul-Madinah

**Quantité:** -

**ISBN :** -

### PARRAINAGE

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez parrainer l'impression d'un livre religieux ou un livret pour Isaal-e-Sawab des membres décédés de votre famille.

### Maktaba-tul-Madinah

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah Mahallah Saudagran,  
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

✉ **E-mail:** [global@maktabatulmadinah.com](mailto:global@maktabatulmadinah.com) | [feedback@maktabatulmadinah.com](mailto:feedback@maktabatulmadinah.com)

☎ **Téléphone:** +92-21-34921389-93

🌐 **Web:** [www.dawateislami.net](http://www.dawateislami.net) | [www.maktabatulmadinah.com](http://www.maktabatulmadinah.com)

أَلْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِ الْمُرْسَلِينَ  
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

## Dou'â pour lire le livre

Lisez la dou'â (invocation) suivante avant d'étudier un livre religieux ou une leçon islamique, vous vous souviendrez de tout ce que vous étudiez إِنْ شَاءَ اللَّهُ عَزَّوَجَلَّ:

اللَّهُمَّ افْتَحْ عَلَيْنَا حِكْمَتَكَ وَأَنْشُرْ  
عَلَيْنَا رَحْمَتَكَ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْإِكْرَامِ

### Traduction

Ô Allah عَزَّوَجَلَّ ! Ouvre-nous les portes de la connaissance et de la sagesse, et aie pitié de nous ! Ô Celui qui est Le Plus Glorieux et Le Plus Honorable ! (*Al-Mustatraf, vol. 1, p. 40*)

**Note:** Récitez la Salât sur le Prophète ﷺ une fois avant et après la dou'â.

# Tableau de Contenu

|  |    |
|--|----|
| <b>L'excellence de la récitation Du Saint Coran</b> .....  | 1  |
| Excellence de la récitation de la Salât sur le Prophète ﷺ .....  | 1  |
| La grandeur d'un amoureux du Saint Coran.....  | 2  |
| Dix bénédictions pour une lettre .....   | 3  |
| La meilleure personne.....   | 4  |
| Le Coran intercédéra et conduira les gens au Paradis .....   | 4  |
| L'excellence d'enseigner un verset ou une Sounnah .....  | 5  |
| Récompenses jusqu'au Jour du Jugement pour celui qui enseigne un seul verset ! .....   | 6  |
| Allah عَزَّوَجَلَّ augmente la récompense jusqu'au Jour du Jugement.....   | 6  |
| Il mémorisa 15 parties du Coran dans le ventre de sa mère .....  | 7  |
| 21 Madani Perles concernant la récitation du Saint Coran .....   | 9  |
| Le Madani enfant révéla le secret !.....   | 15 |
| Il est obligatoire pour tout musulman de réciter correctement le Saint Coran et de s'abstenir de le réciter incorrectement ..... | 17 |
| L'excellence des Madani enfants récitant le Coran.....   | 18 |
| 14 Madani perles concernant le Sajdah Tilawat.....   | 19 |
| Pour la satisfaction des besoins .....   | 23 |
| Les 14 versets de prostration .....  | 23 |
| 9 Madani perles en ce qui concerne le toucher du Saint Coran .....   | 26 |
| Une Madani demande aux éditeurs.....   | 28 |
| 4 Madani perles concernant la traduction du Saint Coran .....  | 31 |
| 2 Madani Perles sur l'enfouissement/submersion des pages coraniques .....  | 33 |
| 8 diverses Madani Perles .....   | 34 |

|  |    |
|--|----|
| 5 Madani Perles sur l'Îsâl-e-Sawâb.....                      | 37 |
| La méthode du Îsâl-e-Şawâb.....                              | 38 |
| La méthode du Fâtihâ.....                                    | 39 |
| La méthode de la Dou'â [Invocation] pour l'Îsâl-e-Şawâb..... | 43 |
| Les 17 Madani Perles concernant le turban [Sounnah].....     | 45 |

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى سَيِّدِ الْمُرْسَلِينَ  
أَمَّا بَعْدُ فَأَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

## L'excellence de la récitation DU SAINT CORAN

Peu importe les efforts de satan pour vous empêcher de lire ce livret, lisez-le entièrement, **إِنْ شَاءَ اللَّهُ** vous tomberez sur un trésor inestimable d'informations et de connaissances.

### Excellence de la récitation de la Salât sur le Prophète ﷺ

Le Prophète de l'humanité, la Paix de notre cœur et de notre esprit, le plus Généreux et le plus Aimable صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a déclaré : “La récitation de la Salât sur moi est un Nûr (lumière) sur le pont de Sirât. Celui qui récite la Salât sur moi 80 fois le vendredi, 80 ans de ses péchés seront pardonnés.” (Al-Mu'jam-us-Saghîr, p. 320, Hadith 5191)

*Yehî hay ârzû ta'lîm-e-Quran âm ho jāey*

*Ĥar aik parcham say oucha parcham-e-Islam ho jāey*

*Que les enseignements du Coran prévalent, telle est ma prière*

*Que le drapeau de l'Islam vole plus haut que tous les autres drapeaux*

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

## La grandeur d'un amoureux du Saint Coran

Sayyidunâ Shaykh Sâbit Bunânî قَدَسَ سِرُّهُ النَّوَوَرَانِي avait l'habitude de terminer quotidiennement la récitation du Saint Coran. Il رَحِمَهُ اللَّهُ عَلَيْهِ jeûnait toujours pendant la journée et accomplissait des prières surérogatoires pendant la nuit. Il accomplissait toujours 2 Rak'ât de prière surérogatoire dans chaque mosquée où il passait (Cette prière est connue sous le nom de Tahiyyatul-Masjid). Révélant les bénédictions qui lui ont été accordées, il dit : “ J'ai terminé la récitation de l'intégralité du Saint Coran et j'ai pleuré dans la cour de mon Rab عَزَّوَجَلَّ à côté de chacun des piliers du Jâmi' Masjid.”

Il رَحِمَهُ اللَّهُ عَلَيْهِ avait un amour exceptionnel pour la prière et pour la récitation du Saint Coran, et l'étendue des bénédictions sur lui étaient convoitées. Par conséquent, après son décès, lors de l'enterrement une brique soudainement glissa et tomba dans la tombe. Lorsque certaines personnes se penchèrent pour la ramasser, elles furent stupéfaites de voir que le Shaykh رَحِمَهُ اللَّهُ عَلَيْهِ était debout dans sa tombe et accomplissait la prière ! Lorsque les membres de sa famille furent interrogés à ce sujet, sa fille respectée dit : “Mon honorable père رَحِمَهُ اللَّهُ عَلَيْهِ faisait chaque jour l'invocation suivante : “ Ô Allah عَزَّوَجَلَّ ! Si Tu accordes à quelqu'un le bienfait d'accomplir la prière dans sa tombe après son décès, alors privilégie-moi aussi [d'un tel bienfait].”

On rapporte que chaque fois que les gens passaient près de la tombe bénie du Shaykh رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ, ils entendaient la récitation du Saint Coran provenant de l'intérieur de la tombe bénie. (*Ḥilya-tul-Awliyā, vol. 2, p. 362-366*)

Qu'Allah عَزَّوَجَلَّ lui fasse miséricorde et nous pardonne grâce à lui.

اٰمِيْنُ بِجَاہِ النَّبِيِّ الْاٰمِيْنِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

## Dix bénédictions pour une lettre

Le Noble et Glorieux Coran est la parole sacrée d'Allah عَزَّوَجَلَّ. Réciter le Coran, l'enseigner, l'écouter, et le réciter pour que d'autres l'écoutent, sont tous des actes gratifiants. En récitant une lettre du Saint Coran, on récolte dix bénédictions. A cet égard, le Bien-Aimé et Béni Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a déclaré : “Celui qui récite une lettre du Livre d'Allah عَزَّوَجَلَّ obtiendra une bénédiction qui sera équivalente à dix bénédictions. Je ne dis pas que اَلْم (Alif-Lâm-Mîm) est une lettre, en fait اَلِف (Alif) est une lettre, لَام (Lâm) est une lettre, et مِيْم (Mîm) est une lettre.”

(*Sunan-ut-Tirmizî, vol. 4, p. 417, Hadîth 2919*)

*Tilāwat kī taufīq day day Yā Ilāhī  
Gunāḥaun kī ḥo dūr dil say siyāhī*



L'excellence de la récitation du saint coran

*Donne-moi la capacité de réciter le Coran Ô Allah  
Que la noirceur des péchés de mon cœur s'en aille*

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

## La meilleure personne

L'incarnation du Nûr, le Noble Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a déclaré : “خَيْرُكُمْ مَنْ تَعَلَّمَ الْقُرْآنَ وَعَلَّمَهُ” ce qui signifie : “La meilleure personne parmi vous est celle qui a appris le Saint Coran et l'a enseigné aux autres.” (*Sahîh Bukhârî, vol. 3, p. 410, Hadith 5027*)

Sayyidunâ Abû 'Abdur Rahmân Sulamî رَضِيَ اللهُ عَنْهُ avait l'habitude d'enseigner le Saint Coran dans la mosquée et il disait : “ Ce hadith m'a fait asseoir ici.” (*Fayd-ul-Qadîr, vol. 3, p. 618, Hadith 3983*)

*Allah mujhay Hâfîz-e-Quran banā day  
Quran kay aḥkām pay bhī mujh ko chalā day*

*O Allah ! Fais de moi un Hâfîz du Saint Coran*

*Fais en sorte que je reste fidèle aux commandements du Saint  
Coran*

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

## Le Coran intercédera et conduira les gens au Paradis

Il est rapporté par Sayyidunâ Anas رَضِيَ اللهُ عَنْهُ que le Prophète de

l'humanité, la Paix de notre cœur et de notre esprit, le plus Généreux et le plus Aimable صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a déclaré :  
“Quiconque a appris et enseigné le Saint Coran, puis a agi en fonction de ce qui est dit dans le Saint Coran, le Coran intercédera pour lui et l'emmènera au Paradis.” (*Al-Mu'jam-ul-Kabîr, vol. 10, p. 198, Hadith 10450, Târikhe Dimashq, vol. 41, p. 3*)

*Ilāhî khūb day day shauq Quran kī tilāwat kā*

*Sharaf day Gumbad-e-Khazrā kay sāye mayn shahādāt kā*

*O Allah ! Donne-moi la passion de réciter le Coran et  
Mourir en martyr à l'ombre du Dôme Vert, fait que ce soit mon  
destin.*

صَلُّوا عَلَيَّ الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَيَّ مُحَمَّدٍ

## L'excellence d'enseigner un verset ou une Sounnah

Il est rapporté par Sayyidunâ Anas رَضِيَ اللهُ عَنْهُ que quiconque enseigne un verset du Saint Coran ou une Sounnah à un autre, Allah عَزَّوَجَلَّ lui préparera une telle récompense au Jour du Jugement, qu'il n'y aura pas de meilleure récompense que cela pour quiconque.” (*Jam'-ul-Jawāmi', vol. 7, p. 281, Hadith 22454*)

صَلُّوا عَلَيَّ الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَيَّ مُحَمَّدٍ

L'excellence de la récitation du saint coran

## Récompenses jusqu'au Jour du Jugement pour celui qui enseigne un seul verset !

Il est rapporté par le possesseur de deux Nûrs, le compilateur du Saint Coran, Sayyidunâ 'Usmân Ibn 'Affân رضي الله عنه que le Saint Prophète صلى الله عليه وآله وسلم a déclaré : “Quiconque enseigne un verset du Saint Coran, recevra le double de la récompense de celui qui apprend [ce verset].” Dans une autre hadith, il est rapporté par Sayyidunâ Anas رضي الله عنه que le Noble Prophète صلى الله عليه وآله وسلم a déclaré : “Quiconque enseigne un verset du Saint Coran, tant que ce verset continue à être récité, il continuera à obtenir la récompense.” (*Jam'-ul-Jawâmi'*, vol. 7, p. 282, Hadith 22455-22456)

*Tilāwat kā jazbah̄ 'aṭā ker Ilāhī*

*Mu'āf farmā mayrī ḥar khaṭā Ilāhī*

*Accorde-moi la passion de réciter le Coran*

*Ô Allah ! Pardonne tous mes péchés par Ta miséricorde*

*صَلُّوا عَلَيَّ الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَيَّ مُحَمَّدٍ*

## Allah عَزَّوَجَلَّ augmente la récompense jusqu'au Jour du Jugement

Il est mentionné dans un hadith : “Quiconque enseigne un verset du Livre d'Allah عَزَّوَجَلَّ ou un chapitre de la connaissance,

Allah عَزَّوَجَلَّ continuera à augmenter sa récompense jusqu'au Jour du Jugement.” (*Tārīkhe Dimashq, vol. 59, p. 290*)

*‘Aṭā ḥo shauq Maulā Madrasay mayn ānay jānay kā  
Khudāyā zāuq day Quraṅ paṛḥṅnay kā paṛḥānay kā*

*O mon Rab ! Accorde-moi la passion d'acquérir la connaissance  
de l'Islam*

*O Allah ! Accorde-moi l'enthousiasme d'apprendre et d'enseigner  
le Noble Coran*

صَلُّوا عَلَيَّ الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَيَّ مُحَمَّدٍ

## Il mémorisa 15 parties du Coran dans le ventre de sa mère

Une question utile, avec sa réponse éclairant la foi, est présentée ici tirée du livre Malfûzât-e-A'lâ Hadrat :

**Question :** Votre éminence ! Y a-t-il un âge précisé dans la Sharî'ah pour le Taqrîb-e-Bismillâh<sup>1</sup> ?

**Réponse :** Il n'y a rien de fixé dans la Sharî'ah [à cet égard], cependant, l'âge de 4 ans, 4 mois et 4 jours a été considéré [pour cela] par les savants respectés. Lorsque Sayyidunâ Shaykh Khuwâjah Qutb-ul-Haq Waddîn Bakhtiyâr Kâkî رَحِمَهُ اللهُ عَنَّهُ eut 4

---

<sup>1</sup> Cérémonie pour solenniser le début de la récitation du Saint Coran par son enfant.

ans, 4 mois et 4 jours, son 'Taqrîb-e-Bismillâh' fut organisé et les gens furent invités. Sayyidunâ Shaykh Khuwâjaĥ Gharîb Nawâz رَحِمَى اللّٰهُ عَنْهُ était également présent et s'apprêtait à demander à l'enfant de réciter le بِسْمِ اللّٰهِ, mais il fut alors invoqué par l'inspiration divine [Ilhâm] : “Attendez, Hamîduddîn Nâgorî arrive et il apprendra [à l'enfant à réciter le بِسْمِ اللّٰهِ]”. Au même moment, à Nâgor, Qâdî Hamîduddîn رَحْمَةُ اللّٰهِ عَلَيْهِ reçut l'inspiration divine lui disant d'aller apprendre à un des serviteurs d'Allah عَزَّوَجَلَّ à réciter le اللّٰهِ بِسْمِ. Aussitôt, il se rendit à la cérémonie et dit à l'enfant : “ Fils ! Récite 'بِسْمِ اللّٰهِ اَعُوْذُ بِاللّٰهِ مِنَ الشَّيْطٰنِ الرَّجِيْمِ’ ”. L'enfant commença à réciter “ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيْمِ ”. L'enfant commença à réciter “ اَعُوْذُ بِاللّٰهِ مِنَ الشَّيْطٰنِ الرَّجِيْمِ’ ” et il continua à réciter depuis le début du Saint Coran jusqu'à ce qu'il ait terminé la récitation de 15 parties par cœur.

Le Shaykh Qâdî Hamîduddîn et le Shaykh Khuwâjaĥ Gharîb Nawâz رَحِمَهُمَا اللّٰهُ dirent : “Fils ! Continue à réciter !” Le jeune enfant répondit : “J'avais entendu tout cela dans le ventre de ma mère, et c'est tout ce qu'elle avait mémorisé, alors j'ai moi aussi tout mémorisé !” (*Malfûzât-e-A'la' Hadrat, p. 481*)

Qu'Allah عَزَّوَجَلَّ leur fasse miséricorde et nous pardonne grâce à eux.

اٰمِيْنَ بِجَاہِ النَّبِيِّ الْاَمِيْنِ صَلَّى اللّٰهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

*Khudā Apnī ulfat mayn šādiq banā day  
Mujhāy Mustafa kā Tū 'āshiq banā day*

*O Allah عَزَّوَجَلَّ ! Fais que je sois sincère dans mon amour pour Toi  
Et aussi fais de moi un fidèle sincère de Ton Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ*

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

Malheureusement, en raison d'un manque de connaissances en Islam, de nombreux musulmans ne sont pas au courant aujourd'hui des règles de la Sharī'aḥ concernant la récitation du Coran, l'enseignement du Coran, l'écoute du Coran, comment toucher le Coran, etc. Afin de propager la connaissance de l'Islam, et dans l'intention de sauver les musulmans des péchés, un bouquet coloré de Madani Perles est présenté par la suite.

## 21 Madanî Perles concernant la récitation du Saint Coran

1. Ameer-ul-Mu`minîn, Sayyidunâ 'Umar Fârûq-e-A'zam رَضِيَ اللهُ عَنْهُ avait l'habitude d'embrasser chaque matin le Saint Coran, et disait : “Ceci est l'alliance de mon Rab عَزَّوَجَلَّ, et de Son Livre.” (*Durr-e-Mukhiâr, vol. 9, p. 634*)
2. Il est Mustahab de réciter le Ta'awwuz “أَعُوذُ بِاللَّهِ” en commençant la récitation, et il est Sounnaḥ de réciter le

Tasmiyah “بِسْمِ اللَّهِ” au début d'une Sourate, autrement il est Mustahab. (*Bahâr-e-Sharî'at, vol. 1, partie 3, p. 550*)

3. Si la récitation est commencée à partir de la Sourate At-Taubaĥ, alors récitez à la fois le Ta'awwuz et le Tasmiyah, cependant, si la récitation est commencée avant ce point et que la Sourate At-Taubaĥ arrive pendant la récitation, il n'est pas nécessaire de réciter le Tasmiyah. La récitation spéciale du Ta'awwuz au début de cette Sourate, qui a été introduite par certains des Huffâz de ces temps est sans fondement. De plus, la croyance commune selon laquelle le Tasmiyah ne doit pas être récité même en commençant par la Sourate At-Taubaĥ est tout simplement incorrecte. (*ibid, p. 551*)
4. Il est Mustahab de réciter le Saint Coran en état de d'ablution, face au Qiblah, et en portant des vêtements propres (*ibid, p. 550*)
5. Réciter le Saint Coran en le regardant est préférable que de le réciter par cœur, car cela implique non seulement de réciter le Saint Coran, mais aussi de le regarder et de le toucher, et tous ces actes sont des actes d'adoration. (*Ghunya-tul-Mutamallî, p. 495*)
6. Le Saint Coran doit être récité d'une voix extrêmement élégante et si quelqu'un ne possède pas une voix agréable,

il doit essayer d'embellir sa voix lorsqu'il récite. Cependant, il est interdit de réciter sur un ton qui entraîne une mauvaise prononciation, l'absence ou l'ajout de lettres, comme le font les chanteurs. Prenez le plus grand soin à respecter les règles de prononciation [Tajwîd]. (*Durr-e-Mukhtâr, Rad-dul-Muhtâr, vol. 9, p. 694*)

7. Il est préférable de réciter le Saint Coran d'une voix audible, à condition que cela ne cause pas de problèmes à ceux qui prient, à ceux qui sont malades ou à ceux qui dorment. (*Ghunya-tul-Mutamalli, p. 497*)
8. Lorsque les versets du Saint Coran sont récités à haute voix, certaines personnes, bien que restant silencieuses, continuent à regarder autour d'elles en effectuant divers mouvements et gestes. Ces personnes doivent noter qu'une écoute attentive est également essentielle en plus de rester silencieux. À cet égard, A'lâ Hadrat, le leader d' Ahl-e-Sunnat, Shaykh Imâm Ahmad Razâ Khân رحمته اللہ علیہ a déclaré à la page 352 du volume 23 de Fatâwâ Razawiyyah : "Il est Fard [obligatoire] d'écouter attentivement et de rester silencieux lorsque le Saint Coran est récité. Allah عَزَّوَجَلَّ a déclaré :

وَ إِذَا قُرِئَ الْقُرْآنُ فَاسْتَمِعُوا لَهُ وَأَنْصِتُوا لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ ﴿٢٠٣﴾

"Et lorsque le Coran est récité, écoutez-le attentivement et gardez



*le silence, afin que la miséricorde vous soit accordée.”*

*[Kanz-ul-Îmân (Traduction du Saint Coran)] (Partie 9, Al-A'râf, verset 204)*

9. Lorsque le Saint Coran est récité à haute voix, il est obligatoire à tous les participants de l'écouter à condition qu'ils se soient rassemblés dans le but de l'écouter. Sinon, il suffit que l'un d'entre eux l'écoute, tandis que les autres peuvent poursuivre leurs occupations. *(Fatâwâ Razawiyyâh – référencé, vol. 23, p. 353)*
10. Il est Harâm pour chaque personne dans un rassemblement de réciter à haute voix. Dans les rassemblements de Îsâl-e-Sawâb, généralement tout le monde récite à haute voix - ceci est Harâm [strictement interdit]. Si un certain nombre de personnes récitent, la règle pour eux est de réciter en silence. *(Ba'hâr-e-Sharî'at, vol. 1, partie 2, p. 552)*
11. Si, lorsque vous récitez dans une mosquée, d'autres personnes sont présentes et prient ou récitent des invocations, vous devez réciter à un volume tel que vous seul pouvez entendre, le son ne doit pas atteindre la personne à côté de vous.
12. Il est interdit de réciter le Saint Coran à haute voix sur la place du marché ou dans tout endroit où les gens travaillent. *(Ghunya-tul-Mutamallî, p. 497)*

13. Il est également interdit de réciter à haute voix là où quelqu'un apprend le savoir islamique, ou là où un étudiant en sciences islamiques révise ou fait des recherches. (*ibid*)
14. Il n'y a aucun mal à réciter le Saint Coran en étant allongé, à condition que les jambes soient repliées [c'est-à-dire non étendues] et que le visage ne soit pas couvert. En outre, il est également permis de réciter tout en marchant ou en travaillant, à condition que l'attention du cœur ne soit pas distraite, sinon ce serait Makrûh [détestable]. (*ibid*, p. 496)
15. Il est interdit de réciter le Saint Coran dans les toilettes ou dans les lieux d'impureté. (*ibid*)
16. Écouter la récitation du Saint Coran est mieux que de réciter le Saint Coran ou d'effectuer les prières surrogatoires. (*ibid*, p. 497)
17. Si quelqu'un récite incorrectement, il est Wâjib pour l'auditeur de le corriger, à condition que cela ne crée pas de haine ou d'envie. (*ibid*, p. 498)
18. De la même manière, si quelqu'un prend temporairement le Saint Coran de quelqu'un d'autre, et qu'il y remarque une erreur d'impression ou de transcription, il est Wâjib pour lui d'en informer le propriétaire. (*Bahâr-e-Sharî'at*, vol. 1, partie 3, p. 553)

19. En été, il est préférable de compléter la récitation du Saint Coran le matin, alors qu'en hiver, il est préférable de la compléter dans la première partie de la nuit, car il est mentionné dans un Hadith : “ Celui qui complète la récitation du Saint Coran au début de la journée, les anges demanderont pardon pour lui jusqu'au soir, et celui qui la complète au début de la nuit, les anges demanderont pardon pour lui jusqu'au matin.”

Comme la journée est plus longue en été, terminer la récitation du Saint Coran le matin entraînera plus de supplications de pardon de la part des anges. D'autre part, les nuits sont plus longues en hiver, par conséquent, le fait de terminer la récitation au début de la nuit entraînera davantage (de supplications) de pardon. (*Ghunya-tul-Mutamallî, p. 496*)

20. Lorsque la récitation du Coran complet est achevée, il est préférable de réciter 3 fois la Sourate Al-Ikhlâs. Cela s'applique également pendant la prière d'At-Taraweeh, cependant, si l'achèvement se fait pendant une prière obligatoire, ne récitez pas la Sourate Al-Ikhlâs plus d'une fois. (*ibid*)
21. A la fin de la récitation du Saint Coran complet, après avoir récité la Sourate An-Nâs, récitez la Sourate Al-Fâtihah et la Sourate Al-Baqarah jusqu'au verset 5

وَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُتَّقُونَ ﴿٥﴾, faites une dou'â (invocation) car ceci est Sounnah.

A cet égard, Sayyidunâ 'Abdullâh Bin 'Abbâs رَضِيَ اللهُ عَنْهُمَا a rapporté de Sayyidunâ Ubayy Bin Ka'b رَضِيَ اللهُ عَنْهُ : “Quand le Bien-Aimé Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ récitait “قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ النَّاسِ ﴿١﴾”, il commençait la Sourate Al-Fatiha, puis la Sourate Al-Baqarah jusqu'au verset 5 وَأُولَٰئِكَ هُمُ الْمُتَّقُونَ ﴿٥﴾ et après avoir demandé une dou'â [invocation] pour l'achèvement de la récitation du Coran complet, il arrêta.” (*Al-Itqân fî 'Ulûm-il-Quran, vol. 1, p. 158*)

### Le Madani enfant révéla le secret !

Sayyidunâ Abû 'Abdullâh رَحِمَهُ اللهُ عَلَيْهِ a dit : “Sayyidunâ Shaykh Abul Hasan Muhammad Bin Aslam Tûsî عَلَيْهِ رَحْمَةُ اللهِ الْقَوِي avait l'habitude de prendre le plus grand soin à dissimuler ses bonnes actions, à tel point qu'il a dit un jour : “ Si cela ne tenait qu'à moi, je me cacherais même de Kirâman Kâtibîn (les deux anges respectés qui notent les actes d'une personne) pour accomplir l'adoration d'Allah عَزَّوَجَلَّ !” Le narrateur a déclaré : “J'ai été en compagnie du Shaykh pendant une période de plus de 20 ans mais je ne l'ai jamais vu, en dehors des vendredis, accomplir ne serait-ce que deux unités de prière surérogatoire. Le Shaykh رَحِمَهُ اللهُ عَلَيْهِ emportait un pot d'eau dans sa pièce

spéciale puis fermait la porte de l'intérieur. Je n'ai jamais pu savoir ce qu'il رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ faisait dans sa chambre, jusqu'au jour où son fils se mit à pleurer bruyamment. Alors que la mère de l'enfant commença à essayer de le calmer, j'ai demandé: "Pourquoi l'enfant pleure-t-il autant?" Alors la femme respectée a dit : "Le père de cet enfant (Sayyidunâ Shaykh Abul Hasan Tûsî رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ) récite le Saint Coran dans cette pièce et pleure [avec la crainte d'Allah عَزَّوَجَلَّ], alors cet enfant se met aussi à pleurer en entendant son père pleurer!"

Shaykh Abû 'Abdullâh رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a déclaré : " Shaykh Sayyidunâ Abul Hasan Tûsî رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ, afin de se protéger des périls de l'ostentation, il prenait tellement soin de dissimuler ses bonnes actions qu'après avoir accompli le culte dans sa chambre spéciale et avant d'en sortir, il se lavait le visage et s'appliquait du khôl sur les yeux, afin que personne ne puisse deviner qu'il avait pleuré en regardant son visage ou ses yeux !" (*Hilya-tul-Awliyâ, vol. 9, p. 254*)

Qu'Allah عَزَّوَجَلَّ lui fasse miséricorde et nous pardonne grâce à lui.

اٰمِيْنُ بِجَاہِ النَّبِيِّ الْاَوْيَيْنِ صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ

*Mayrâ ĥar ‘amal bas Tayray wāsiṭay ĥo*

*Ker ikhlāṣ aysā ‘aṭā Yā Ilāhī*

*Que chacune de mes actions soit uniquement pour Toi !  
Accorde-moi cette sincérité, je t'en prie !*

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

سَيِّدِنَا مُحَمَّدٍ! D'un côté, il y a les personnes les plus sincères et les plus pieuses cachant leurs bonnes actions, et malheureusement, d'un autre côté, il y a les personnes naïves et sans sincérité comme nous, qui crient et déclarent haut et fort toutes les bonnes actions que nous faisons. Tout d'abord, nous n'arrivons même pas à faire de bonnes actions, et si nous réussissons par chance à en faire, nous finissons par le montrer !

*Nafs-e-badkār nay dil per yeh̄ qiyāmat tawrī  
'Amal-e-nayk kiyā bhī to chūpānay na diyā*

*Mon ego arrogant a affecté mon cœur au plus profond de lui-même.  
Quand je faisais une bonne action, je n'étais pas capable de le cacher.*

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

**Il est obligatoire pour tout musulman de réciter  
correctement le Saint Coran et de s'abstenir de le  
réciter incorrectement**

Le leader d'Ahl-e-Sunnat, 'Allāmaḥ Maulānā Al-Hāj Al-Hāfiz Al-Qārī Ash-Shāḥ Imām Ahmad Razā Khān رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ a dit :

L'excellence de la récitation du saint coran

“Sans aucun doute, apprendre suffisamment de Tajwīd pour être capable de prononcer correctement chaque lettre<sup>2</sup> et s'épargner des erreurs de récitation est Fard-e-'Ayn [obligatoire pour chaque individu].” (*Fatâwâ Razawiyyah – référencé, vol. 6, p. 343*)

### L'excellence des Madanî enfants récitant le Coran

Allah ﷻ veut châtier les gens de la terre, mais quand Il ﷻ entend les enfants réciter le Saint Coran, Il ﷻ retient le châtiment. (*Sunan Dârimî, vol. 2, p. 530, Hadith 3345*)

*Hô karam Allah! Hâfiz, Madanî munno kay tufayl  
Jagmağatay Gumbad-e-Khazrâ kî kirno kay tufayl*

*O Allah ! Bénis-nous grâce à ces enfants qui ont mémorisé le Coran  
Bénis-nous grâce au Dôme Vert, dont la lumière a émerveillé le  
monde entier*

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

اَلْحَمْدُ لِلّٰهِ ﷻ! Depuis la plateforme de Dawat-e-Islami - le mouvement international et apolitique de propagation du Noble Coran et de la Sounnah - d'innombrables madrassah ont été créés (établies) dans divers pays du monde, sous le nom de Madrasa-tul-Madînah. Au moment où nous écrivons ces

---

<sup>2</sup> Il s'agit d'articuler toutes les lettres du Coran à partir de leur point d'articulation correct, selon les principes du Tajwīd.

lignes, au Pakistan, 50 000 garçons et filles apprennent gratuitement la récitation et la mémorisation du Saint Coran dans ces Madâris. En outre, des classes pour adultes qui souhaitent apprendre les prononciations correctes du Saint Coran, sous le nom de Madrasa-tul-Madînaḥ (pour adultes) ont également été établies dans d'innombrables mosquées et à d'autres endroits. Dans ces classes, les personnes qui sont occupées en journée par leur travail et les autres activités, apprennent la manière de réciter correctement le Saint Coran et diverses Dou'âs (Invocation) et les Sounnahs généralement le soir pendant 40 minutes après la prière d'Ishâ. **اَلْحَمْدُ لِلّٰهِ عَزَّوَجَلَّ** ! Des institutions similaires, portant le même nom, ont également été créées pour les sœurs en islam.

#### 14 Madanî perles concernant le Sajdaḥ Tilâwat

1. Le Sajdaḥ Tilâwat devient Wâjib lorsqu'on récite ou entend un verset de Sajdaḥ [prosternation]. (*Al-Ĥidâyah, vol. 1, p. 78*)
2. La récitation de la traduction d'un verset de Sajdaḥ en persan ou en toute autre langue rend également le Sajdaḥ Wâjib pour le récitateur et l'auditeur, que ce dernier comprenne qu'il s'agissait d'un verset de Sajdaḥ ou non. Cependant il est nécessaire de l'informer que c'était la traduction d'un verset de Sajdaḥ s'il ne le sait pas. Et si c'était la récitation d'un verset de Sajdaḥ, alors il n'est pas



nécessaire d'informer l'auditeur qu'il s'agissait d'un verset de Sajdaḥ. (*Fatâwâ 'Âlamgîrî, vol. 1, p. 133*)

3. La condition pour la récitation est que le volume de la récitation soit tel qu'il puisse être entendu par le récitant lui-même si rien ne l'empêche d'entendre. (*Baḥâr-e-Sharî'at, vol. 1, partie 4, p. 728*)
4. Il n'est pas nécessaire que l'auditeur ait entendu intentionnellement le verset, le Sajdaḥ devient Wâjib même en entendant le verset de manière non intentionnelle. (*Al-Ĥidâyah, vol. 1, p. 78*)
5. Si le verset a été récité avec un volume tel qu'il peut être entendu, mais qu'à cause du bruit ou de la surdité il n'a pas pu entendre, la prosternation devient Wâjib pour lui. Cependant, si ses lèvres ont simplement bougé mais que le son n'a pas été produit, la prosternation ne sera pas Wâjib. (*Fatâwâ 'Âlamgîrî, vol. 1, p. 132*)
6. Il n'est pas nécessaire de réciter le verset entier pour que la prosternation devienne Wâjib. Le simple fait de réciter le mot du verset de prosternation, ainsi qu'un mot présent avant ou après lui, est suffisant [pour qu'il devienne Wâjib].

(*Rad-dul-Muhtâr, vol. 2, p. 694*)

7. **La Méthode du Sajdah Tilâwat:** La méthode conformément à la Sounnah du Sajdah Tilawat est la suivante : Se lever en disant **اللَّهُ أَكْبَرُ** et se prosterner (en disant **اللَّهُ أَكْبَرُ**) et réciter au minimum 3 fois **سُبْحَانَ رَبِّيَ الْأَعْلَى**. Puis, tout en disant **اللَّهُ أَكْبَرُ**, se lever. Réciter **اللَّهُ أَكْبَرُ** avant et après la prosternation est Sounnah. Se tenir debout avant de se prosterner et se tenir debout après avoir effectué la prosternation sont tous les deux Mustahab. (*Durr-e-Mukhtâr, vol. 2, p. 699*)
8. Il n'est pas nécessaire pour le Sajdah Tilâwat de lever les mains en disant **اللَّهُ أَكْبَرُ**, ni de réciter le Tashahhûd (Attahiyât) ou de faire le Salâm. (*Tanvîr-ul-Absâr, vol. 2, p. 700*)
9. Lorsqu'on fait une intention pour le Sajdah Tilâwat, il n'est pas nécessaire de la relier au verset spécifique, une intention générale d'accomplir le Sajdah Tilâwat est suffisante. (*Durr-e-Mukhtâr, Rad-dul-Muhtâr, vol. 2, p. 699*)
10. Si un verset de prosternation est récité en dehors de la prière, il n'est pas Wâjib d'effectuer immédiatement la prosternation. Il est cependant préférable de l'accomplir immédiatement. Si l'on est en état de Wudû, le retarder est Makrûh Tanzihî. (*Durr-e-Mukhtâr, vol. 2, p. 703*)

11. S'il n'est pas possible d'effectuer la Sajdah à ce moment-là pour une raison quelconque, il est Mustahab pour le récitateur et l'auditeur de réciter :

سَمِعْنَا وَأَطَعْنَا ۗ غُفْرَانَكَ رَبَّنَا وَإِلَيْكَ الْمَصِيرُ ﴿٢٨٥﴾

*Nous avons entendu et obéi, que Ton pardon (nous) soit accordé,  
Ô notre Seigneur, c'est à Toi (seul) qu'est le retour.*

*[Kanz-ul-Îmân (Traduction du Saint Coran)] (Partie 3, Al-Baqarah, verset 285)*

*(Rad-dul-Muhtâr, vol. 2, p. 703)*

12. Si, dans le même Majlis<sup>3</sup> (rassemblement), un verset de prosternation est récité ou écouté à plusieurs reprises, une seule prosternation sera Wâjib, même s'il est entendu par différentes personnes. De même, si quelqu'un récite un verset [de prosternation], puis qu'il entend le même verset de la part de quelqu'un d'autre, une seule prosternation sera Wâjib pour lui. *(Durr-e-Mukhtâr, Rad-dul-Muhtâr, vol. 2, p. 712)*
13. Il est Makrûh Tahrîmî de laisser de côté le verset de la prosternation lorsqu'on récite la Sourate entière. Il n'y a aucun mal à réciter le verset de prosternation seul,

---

<sup>3</sup> Pour la définition d'un Majlis et pour plus de détails concernant les rassemblements, se référer à la publication de Maktaba-tul-Madînah : Bahâr-e-Sharî'at, volume 1, partie 4, page 736.

cependant, il est préférable de réciter avec lui quelques versets précédents ou suivants.

*(Durr-e-Mukhtâr, vol. 2, p. 717)*

### Pour la satisfaction des besoins

14. Selon la doctrine Hanafi, il y a 14 versets de prosternation dans le Saint Coran, et si ces 14 versets sont récités dans un Majlis dans un but particulier, puis que les prosternations sont effectuées, Allah عَزَّوَجَلَّ accomplira ce but, que la personne fasse une prosternation après chaque verset ou fasse les 14 prosternations collectivement après avoir récité les 14 versets. *(Bahâr-e-Sharî'at, vol. 1, partie 4, p. 738)*

صَلِّ اللّٰهَ عَلٰى مُحَمَّدٍ      صَلُّوْا عَلٰى الْحَبِيْبِ

### Les 14 versets de prosternation

|    |   |
|----|---|
| 1. |  إِنَّ الَّذِينَ عِنْدَ رَبِّكَ لَا يَسْتَكْبِرُونَ عَنْ عِبَادَتِهِ وَيُسَبِّحُونَهُ وَلَهُ يَسْجُدُونَ     |
|    | <i>(Partie 9, Sourate Al-A'raf, verset 206)</i>   |
| 2. |  وَبِاللّٰهِ يَسْجُدُ مَنْ فِي السَّمٰوٰتِ وَالْاَرْضِ طَوْعًا وَكَرْهًا وَظِلْمًا بِالْغُدُوِّ وَالْاَصَالِ |
|    | <i>(Partie 13, Sourate Ar-Ra'd, verset 15)</i>  |

|  |  |
|--|--|
| 3.   | <p>وَاللَّهُ يَسْجُدُ مَا فِي السَّمٰوٰتِ وَمَا فِي الْاَرْضِ مِنْ دَابَّةٍ وَالْمَلَائِكَةُ وَهُمْ لَا يَسْتَكْبِرُوْنَ ﴿٤٩﴾</p>  |
| <p>(Partie 14, Sourate An-Nahl, verset 49)</p>           |  |
| 4.   | <p>اِنَّ الدّٰىنِ اَوْتُو الْعِلْمَ مِنْ قَبْلِهٖ اِذَا يُتْلٰ عَلَيْهِمْ يَخِرُّوْنَ لِذٰذِقَانِ سَجْدًا ﴿١٠٧﴾ وَيَقُولُوْنَ سُبْحٰنَ رَبِّنَا اِنْ كَانَ وَعْدُ رَبِّنَا لَمَفْعُوْلًا ﴿١٠٨﴾ وَيَخِرُّوْنَ لِذٰذِقَانِ يَبْكُوْنَ وَيَزِيْدُهُمْ خُشُوْعًا ﴿١٠٩﴾</p>   |
| <p>(Partie 15, Sourate Banî Isrâîl, versets 107-109)</p> |  |
| 5.   | <p>اِذَا تُتْلٰ عَلَيْهِمْ آيٰتُ الرَّحْمٰنِ خَرُّوْا سُجَّدًا وَبُكِيًّا ﴿٥٨﴾</p>   |
| <p>(Partie 16, Sourate Maryam, verset 58)</p>            |  |
| 6.   | <p>اَلَمْ تَرَ اَنَّ اللّٰهَ يَسْجُدُ لَهٗ مَنْ فِي السَّمٰوٰتِ وَمَنْ فِي الْاَرْضِ وَالشَّمْسُ وَالْقَمَرُ وَالنُّجُوْمُ وَالْجِبَالُ وَالشَّجَرُ وَالدَّوَابُّ وَكَثِيْرٌ مِّنَ النَّاسِ ۗ وَكَثِيْرٌ حَقًّا عَلَيْهِ الْعٰدَابُ ۗ وَمَنْ يُهِنِ اللّٰهُ فَمَا لَهُ مِنْ مُّكْرِمٍ ۗ اِنَّ اللّٰهَ يَفْعَلُ مَا يَشَآءُ ﴿١١٦﴾</p> |
| <p>(Partie 17, Sourate Hajj, verset 18)</p>              |  |
| 7.   | <p>وَاِذَا قِيْلَ لَهُمْ اسْجُدُوْا لِلرَّحْمٰنِ قَالُوْا وَمَا الرَّحْمٰنُ اَنْسَجِدُ لِمَا تَاْمُرُنَا وَزَادَهُمْ نُفُوْرًا ﴿٦٠﴾</p>  |
| <p>(Partie 19, Sourate Al-Furqân, verset 60)</p>         |  |
| 8.   | <p>اَلَّا يَسْجُدُوْا لِلّٰهِ الَّذِيْ يَخْرِجُ الْحَبَّ فِي السَّمٰوٰتِ وَالْاَرْضِ وَيَعْلَمُ مَا تُخْفُوْنَ وَمَا تُعْلِنُوْنَ ﴿٢٥﴾ اَللّٰهُ لَا اِلٰهَ اِلَّا هُوَ رَبُّ الْعَرْشِ الْعَظِيْمِ ﴿٢٦﴾</p>  |
| <p>(Partie 19, Sourate An-Naml, versets 25-26)</p>       |  |

|   |   |
|---|---|
| 9.  | <p>لِنَّمَا يُؤْمِنُ بِآيَاتِنَا الَّذِينَ إِذَا ذُكِرُوا بِهَا حُزُوا وَسَجَدُوا لِهَا وَسَبَّحُوا بِحَمْدِ رَبِّهِمْ وَهُمْ لَا يَسْتَكْبِرُونَ ﴿١٥﴾</p>  |
| <p>(Partie 21, Sourate As-Sajdah, verset 15)</p>            |   |
| 10.   | <p>فَاسْتَغْفِرْ رَبَّهُ وَخَرَّ رَاكِعًا وَأَنَابَ ﴿٣٧﴾ فَغَفَرْنَا لَهُ ذَلِكَ وَإِنَّ لَهُ عِنْدَنَا لَازِفًا ﴿٣٨﴾ وَحُسْنِ مَا بٍ ﴿٣٩﴾</p>  |
| <p>(Partie 23, Sourate Sâd, versets 24-25)</p>              |   |
| 11.   | <p>وَمِنَ آيَاتِهِ اللَّيْلُ وَالنَّهَارُ وَالشَّمْسُ وَالْقَمَرُ لَا تَسْجُدُوا لِلشَّمْسِ وَلَا لِلْقَمَرِ وَاسْجُدُوا لِلَّهِ<br/>الَّذِي خَلَقَهُنَّ إِن كُنتُمْ إِيَّاهُ تَعْبُدُونَ ﴿٣٧﴾ فَإِنِ اسْتَكْبَرُوا فَالَّذِينَ عِنْدَ رَبِّكَ يُسَبِّحُونَ لَهُ<br/>بِاللَّيْلِ وَالنَّهَارِ وَهُمْ لَا يَسْأَمُونَ ﴿٣٨﴾</p> |
| <p>(Partie 24, Sourate Hâ-Mîm As-Sajdah, versets 37-38)</p> |   |
| 12.   | <p>فَاسْجُدُوا لِلَّهِ وَاعْبُدُوا ﴿٦٢﴾</p>   |
| <p>(Partie 27, Sourate Najam, verset 62)</p>                |   |
| 13.   | <p>فَمَا لَهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ ﴿٢٠﴾ وَإِذَا قُرِئَ عَلَيْهِمُ الْقُرْآنُ لَا يَسْجُدُونَ ﴿٢١﴾</p>  |
| <p>(Partie 30, Sourate Al-Inshiqâq, versets 20-21)</p>      |   |
| 14.   | <p>وَاسْجُدْ وَاقْتَرِبْ ﴿١٩﴾</p>   |
| <p>(Partie 30, Sourate Al-'Alaq, verset 19)</p>             |   |

## 9 Madani perles en ce qui concerne le toucher du Saint Coran

1. Lorsqu'on n'est pas en état de Wudû [ablution rituelle], il est Fard (obligatoire) de faire les ablutions afin de toucher le Noble Coran. (*Nûr-ul-Îdâh*, p. 18)
2. Lorsqu'on n'est pas en état d'ablution, il est permis de réciter le Saint Coran en le regardant sans le toucher.
3. Il n'est pas permis de faire le Tayammum afin de toucher le Saint Coran, d'accomplir le Sajda<sup>h</sup> Tilâwat, ou d'accomplir le Sajda<sup>h</sup> Shukr [prosternation de remerciement], lorsque l'eau est à portée de main. (*Bahâre-Sharî'at*, vol. 1, partie 2, p. 352)
4. Il est Harâm pour une personne pour laquelle le Ghosl [bain rituel] est obligatoire, de toucher le Saint Coran. Cela inclut les marges blanches, la couverture et le tissu du Saint Coran. De même, il est Harâm de réciter le Saint Coran en le regardant ou de mémoire, d'écrire un verset, d'écrire un Ta'wîz [amulette] d'un verset, de toucher une telle amulette, ou de toucher ou porter une telle bague sur laquelle sont inscrits des versets coraniques, par exemple

une bague sur laquelle sont inscrites les lettres Muqatta'ât<sup>4</sup>.

*(Bahâr-e-Sharî'at, vol. 1, partie 2, p. 326)*

5. Si le Saint Coran se trouve dans un étui, il est permis de toucher l'étui. Il est également permis de le toucher en utilisant un mouchoir ou tout autre type de tissu qui ne fait partie intégrante ni de vous ni du Saint Coran. Il est Harâm de toucher le Saint Coran avec la manche de votre chemise ou le bord de votre écharpe, même si un coin d'une écharpe pend d'une épaule, vous ne pouvez pas utiliser l'autre coin de cette écharpe pour toucher le Saint Coran, car tous ces éléments sont considérés comme faisant partie intégrante de vous de la même manière que la couverture du Saint Coran est considérée comme y étant attachée. *(Durr-e-Mukhtâr, Rad-dul-Muhtâr, vol. 1, p. 348)*
6. Les règles concernant la récitation et le toucher du Saint Coran s'appliquent également aux traductions du Saint Coran en français, en persan ou dans toute autre langue. *(Bahâr-e-Sharî'at, partie 2, p. 327)*
7. Il n'est pas permis à celui qui n'a pas accompli le Wudû ou pour lequel le Ghusl est dû, de toucher un verset écrit

---

<sup>4</sup> ق - طه - يس - كهيعص - الم etc. sont appelés des lettres Muqatta'ât.



dans un livre ou dans un journal. De même, il n'est pas permis de toucher le verso du papier directement derrière la section où le verset est écrit.

8. Une personne qui n'a pas fait les ablutions ou pour laquelle le Ghusl est dû n'est pas autorisée à toucher une partie quelconque d'un morceau de papier sur lequel seul un verset est écrit, et rien d'autre, cela inclut le fait de toucher le recto, le verso, les bords, etc.

*Kalām-e-Pāk kay Maulā mujḥay ādāb sikḥlā day*

*Mujḥay Ka'baḥ dikḥā day Gumbad-e-Khazrā bhī dikḥlā day*

*Yā Allah ! Permets-moi d'apprendre les manières de réciter le si  
noble Coran*

*Montre-moi la Ka'baḥ, et le Dôme d'émeraude, si béni*

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ      صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

## Une Madani demande aux éditeurs

9. C'est une sincère Madani demande aux éditeurs de livres religieux et de revues mensuelles de s'abstenir d'imprimer des versets ou des traductions de versets sur n'importe quel côté de la couverture avant ou arrière des livres, des brochures, des livrets, etc. Car en prenant le livre et en le touchant, d'innombrables musulmans se retrouvent à

toucher les versets par distraction sans être en état d'ablution.

A cet égard, 'Allâmah Maulânâ Al-Hâj Al-Hâfiz Al-Qârî Ash-Shâh Imâm Ahmad Razâ Khân رَحْمَةُ اللهِ عَلَيْهِ a déclaré à la page 393 du volume 23 de Fatâwâ Razawîyyah : “ L'impression de versets sur un papier qui est enveloppé autour d'une liasse ou d'un paquet de journaux ou de livrets, ou sur des cartes ou des enveloppes, constitue un manque de respect et conduit vers le Harâm, car il pourrait être touché par des facteurs ou d'autres personnes qui ne seraient pas en état d'ablution ou de Ghusl, ou par des Kuffâr [mécréants] qui sont toujours en état d'impureté [c'est-à-dire sans Ghusl], et ceci est Harâm. Allah عَزَّوَجَلَّ a déclaré :

لَا يَسَسُ إِلَّا الْمُطَهَّرُونَ

*Ne le Touchez pas Sauf en état de pureté (Wudû).*

*[Kanz-ul-Īmān (Traduction du Saint Coran)]*

Ils peuvent être posés sur le sol afin d'y apposer des scellés, ils peuvent être déchirés et jetés à la poubelle, et cette mauvaise utilisation d'un verset résulte de l'acte de l'éditeur ou de l'écrivain.”

*Qu'est-ce que la foi ? J'ai demandé à mon intellect*

*Mon intellect a répondu : La foi est tout le respect*

L'excellence de la récitation du saint coran

سُبْحَانَ اللَّهِ عَزَّوَجَلَّ! Si vous voyez un verset du Saint Coran imprimé sur la couverture d'un livre, il vous est demandé, après avoir fait preuve de bonnes intentions, de montrer le passage susmentionné à l'éditeur ou de lui en envoyer une photocopie par courrier [ou par e-mail]. Avec cela, vous devez écrire : “Après avoir vu un verset du Saint Coran sur la couverture de votre livre Untel, je vous écris pour vous demander de bien vouloir vous abstenir d'imprimer des versets ou leurs traductions sur les couvertures des livres, afin que les musulmans puissent être protégés de les toucher involontairement sans être en état d'ablution.” جَزَاكَ اللَّهُ خَيْرًا

Si l'éditeur est un admirateur des savants de l'Islam إِنَّ هَذَا اللَّهُ عَزَّوَجَلَّ, il vous bénira de ses invocations, et exprimera son intention d'être vigilant sur un tel sujet à l'avenir.

*Mahfūz. Khudā rakhnā sadā bay-adabaun say  
Aur mujh say bhī sarzad na kabhī bay-adabī ho*

*Ô Allah ! Protège-moi toujours de ceux qui manquent de respect*

*Et que moi aussi je ne commette jamais d'irrespect.*

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ      صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

## 4 Madanî perles concernant la traduction du Saint Coran

1. La traduction du Saint Coran ne doit pas être lue sans le Tafsîr [commentaire]. Ce qui suit est un résumé d'une partie d'un Fatwâ écrit par A'lâ Hadrat Imâm Ahmad Razâ Khân رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ : “ Il est impossible d'acquérir une compréhension en lisant simplement la traduction du Saint Coran sans une connaissance approfondie. En réalité, il y a plus de mal que de bien dans cette démarche.

Si vous devez lire la traduction, vous devez le faire sous la direction de quelques experts, savants pieux parfaitement Sunnîtes.” (*Fatâwâ Razawiyyah – référencé, vol. 23, p. 382*)

2. Pour comprendre le Saint Coran, procurez-vous une copie de la traduction écrite par A'lâ Hadrat, le raviveur de la Sounnah, le guide du Tariqah, le savant de la Shari'ah, 'Allamah Maulânâ Al-Hâj Al-Hâfiz Al-Qârî Ash-Shâh Imâm Ahmad Razâ Khân رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ, intitulée “Kanz-ul-Îmân [trésor de la foi]”, comprenant le commentaire du nom de “Khazâin-ul-'Irfân” écrit par “Allamah Maulânâ Sayyid Na'imuddîn Murâdâbâdî رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ”.

3. Agissez selon le Neik Amaal<sup>5</sup> en récitant chaque jour 3 versets du Saint Coran (avec traduction et commentaire), **لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ عَزَّ وَجَلَّ** vous en verrez les bénédictions par vous-même.
4. Conformément à la structure organisationnelle de Dawat-e-Islami, chaque mosquée a été considérée comme une Zaylî Halqah (sous-unité). Dans chaque Zaylî Halqah, l'objectif est d'établir un Madanî Halqah (un cercle d'étude) chaque jour après la prière de Fajr pour réciter/écouter 3 versets du Saint Coran avec la traduction de Kanz-ul-Îmân et le commentaire de Khazâin-ul-'Irfân/Nûr-ul-'Irfân. Si possible, tous les frères islamiques devraient essayer d'obtenir les bénédictions en participant au Madanî Halqah.

**صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ      صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ**

---

<sup>5</sup> Dans le Madanî environnement de Dawat-e-Islami, il y a 72 Neik Amaal [actions pieuses] pour les frères en islam et 63 pour les sœurs, qui ont été formulés sous forme de questions dans un livret pour aider les musulmans à mener un style de vie islamique pieux. Ceux qui ont la chance de le faire, effectuent quotidiennement le Fikr-e-Madînah [réflexion sur soi] tout en remplissant les cases données pour les réponses, puis remettent le livret à leur Zimmahdâr [représentant] local de Dawat-e-Islami, dans les 10 premiers jours de chaque nouveau mois islamique. Pour connaître la méthode complète à cet effet, procurez-vous le livret intitulé "Neik Amaal" auprès de Maktaba-tul-Madînah [le département d'édition de Dawat-e-Islami]. La plupart des publications de Maktaba-tul-Madînah sont disponibles sur le site Internet de Dawat-e-Islami : [www.dawateislami.net](http://www.dawateislami.net) à télécharger gratuitement.

## 2 Madani Perles sur l'enfouissement/submersion des pages coraniques

1. Si une transcription du Saint Coran devient si vieille qu'il n'est plus possible de la réciter et qu'il y a une probabilité que les pages se décomposent lentement ou soient ruinées, elle doit être enveloppée dans un tissu pur et enterrée dans un endroit sécurisé. Pour cela, il faut faire un Lahad (une sorte de tombe) (après avoir creusé un fossé, faire une ouverture dans le mur qui fait face à la Qiblah, assez grande pour contenir toutes les pages sacrées) afin que la terre ne tombe pas dessus. Ou bien, après l'avoir placé dans le fossé, placez une planche dessus pour l'abriter, afin que la saleté ne tombe pas dessus. Si une transcription du Saint Coran devient vieille, elle ne doit pas être brûlée. (*Bahâr-e-Sharî'at, partie 16, p. 138*)
2. Les pages sacrées du Saint Coran ne doivent pas être placées dans la partie peu profonde de la mer, ou dans une rivière ou un ruisseau peu profond, car cela les fait généralement flotter sur le rivage et entraîne un grave manque de respect. La méthode pour les mettre à la mer est d'abord de les placer dans un sac vide, avec une pierre lourde, puis de faire quelques trous dans le sac pour que l'eau y pénètre immédiatement et qu'elles coulent au fond de la mer. Si l'eau ne pénètre pas dans le sac, il flotte parfois sur des kilomètres et atteint le rivage.

Dans l'avidité d'obtenir le sac, il arrive que des personnes non civilisées, ou même des Kuffâr, entassent les pages respectées sur le rivage et le fait que des actes d'irrespect si graves se produisent, le cœur d'un fidèle se met à trembler en entendant de tels événements.

Afin de s'assurer que le sac atteigne la partie profonde de la mer, on peut obtenir l'aide d'un batelier musulman, mais il faut se rappeler que les incisions doivent être faites dans tous les cas.

*Mayn adab Quran kâ hâr hâl mayn kartâ rahûn  
Hâr ghâri ay mayray Maulâ Tujh say mayn dartâ rahûn*

*Que je respecte le Coran en permanence  
Ô Allah ! Par Ta crainte, que je tremble toujours*

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ      صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

## 8 diverses Madanî Perles

1. Une bonne manière est de conserver le Saint Coran dans un étui ou dans une couverture. Les musulmans agissent ainsi depuis l'époque des Sahâbah et des Tâbi'in رَضِيَ اللهُ عَنْهُمْ أَجْمَعِينَ.

*(Baḥâr-e-Sharî'at, partie 12, p. 139)*

2. L'une des bonnes manières du Saint Coran est de s'abstenir de lui tourner le dos, d'étendre les jambes vers

lui, de mettre les pieds plus haut que lui et de se trouver sur une surface plus élevée que lui. (*ibid*)

3. Les 3 sciences de Lughât [langue], Nahw [grammaire : syntaxe arabe], et Sarf [morphologie] sont toutes égales en statut. Il est permis de placer un livre de ces sciences au-dessus d'un autre. Par-dessus ceux-ci, on peut placer les livres de 'Ilm-ul-Kalâm <sup>6</sup>, par-dessus ceux-ci, on peut placer les livres de Fiqh [jurisprudence], et par-dessus ceux-ci, on peut placer les livres de Hadîth et les supplications mentionnées dans le Saint Coran et Hadîth.

Puis, par-dessus, on peut placer des livres de Tafsîr, et enfin, par-dessus tout cela, on peut placer le Saint Coran. Ne pas mettre de tissu sur une valise dans laquelle le Saint Coran a été placé. (*Fatâwâ 'Âlamgârî, vol. 5, p. 323-324*)

4. Si quelqu'un garde un exemplaire du Saint Coran dans sa maison avec l'intention d'obtenir des bénédictions et du bien, mais qu'il ne le récite pas, il ne sera pas pécheur. En fait, même cette intention de sa part sera un moyen de récompense pour lui. (*Fatâwâ Qâdî Khân, vol. 2, p. 378*)

---

<sup>6</sup> Ilm-ul-Kalâm est la branche des sciences islamiques qui traite de l'étude philosophique des attributs d'Allah ﷻ.



5. Si le Saint Coran tombe accidentellement des mains ou du support de quelqu'un sur le sol, il n'y a pas de péché pour lui et aucun Kaffârah [expiation] n'est requise.
6. Si quelqu'un **مَعَاذَ اللَّهِ عَزَّوَجَلَّ** jette le Saint Coran sur le sol avec l'intention de manquer de respect, ou met ses pieds sur le Saint Coran avec l'intention de manquer de respect, il deviendra un Kâfir.
7. Une déclaration faite en mots d'un vœu (Qasam) ou d'un serment tout en tenant le Saint Coran dans les mains ou en plaçant la main sur le Saint Coran est reconnue comme un serment sévère (Qasam). Cependant, si quelqu'un dit quelque chose sans prononcer de mots spécifiques d'un vœu/serment tout en tenant le Saint Coran dans ses mains ou en plaçant sa main sur le Saint Coran, le vœu (Qasam) ne sera pas établi dans ce cas et aucun Kaffârah [expiation] ne sera requise. (*Fatâwâ Razawiyyah – référencé, vol. 13, p. 574-575*)
8. Même s'il y a beaucoup de Corans stockés dans une mosquée, et qu'ils ne sont pas tous utilisés et que certains sont usés, il est interdit de les vendre et de dépenser le prix dans les affaires de la Mosquée. Cependant, ces

Corans peuvent être distribués pour être placés dans d'autres Mosquées et Madâris.

*(Fatâwâ Razawiyyah – référencé, vol. 16, p. 164)*

*Ĥar roz mayn Quran pařhūn kāsh Khudāyā  
Allah! Tilāwat mayn mayray dil ko lagā day*

*Ô mon Allah ! Que la récitation fasse partie de ma routine  
quotidienne !  
En récitant le Coran de tout mon cœur, que je devienne  
enthousiaste !*

## 5 Madani Perles sur l' "Īsâl-e-Sawâb

1. Le Prophète Bien-Aimé et Béni صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ a déclaré :  
“ La condition d'un défunt dans sa tombe est semblable à celle d'une personne qui se noie, il attend anxieusement les invocations de son père, de sa mère, de son frère ou de son ami. Lorsque l'invocation de quelqu'un lui parvient, il la considère meilleure que le monde et tout ce qu'il contient. Allah عَزَّوَجَلَّ accorde la récompense offerte par les proches vivants aux défunts comme des montagnes. Le don des vivants aux défunts consiste à implorer leur pardon.” *(Shu'ab-ul-Īmân, vol. 6, p. 203, Hadith 7905)*

2. Il est mentionné dans Tabarânî : “ Lorsque quelqu'un envoie le Sawâb [récompense] des bonnes actions à une personne décédée, Jibrîl عَلَيْهِ السَّلَام place le Šawâb sur un plateau brillant et se tient en le portant près de la tombe et dit : “ Ô l'habitant de la tombe ! Tes proches ont envoyé un cadeau, accepte-le.” En entendant cela, il devient heureux, alors que ses voisins (les défunts présents dans ses tombes voisines) sont affligés de leur privation.” (*Al-Mu'jam-ul-Awsat, vol. 5, p. 37, Hadith 6504*)

*Qabr mayn āh! Ghup andhayrā hay*

*Fazl say karday chāndnā Yā Rab*

*Hélas ! La tombe effrayante est plus sombre que la nuit.  
Ô Allah ! Par Ta miséricorde, éclaire-la de Ta lumière.*

3. En plus du Îsâl-e-Šawâb de la récitation du Saint Coran, on peut également faire l'Îsâl-e-Šawâb de toute bonne action obligatoire, Wâjib, Sounnah, surérogatoire, de la prière, du jeûne, de la Zakâh, du Hajj, de la prononciation d'un discours ou d'un Dars, du voyage dans un Madanî Qâfilâh, de l'action selon le Neik Amaal, de la participation à l'appel vers la droiture, de l'étude d'un livre religieux ou des efforts individuels pour les Madani activités, etc.

### **La méthode du Îsâl-e-Šawâb**

4. l'Îsâl-e-Šawâb n'est pas une tâche difficile, il suffit même

de dire ou de faire l'intention dans le cœur que : “

Ô Allah **عَزَّوَجَلَّ** ! Accorde la récompense du Saint Coran que j'ai récité (ou la récompense de mes telles ou telles bonnes actions) à ma défunte mère.” **عَزَّوَجَلَّ إِنَّ شَاءَ اللَّهُ** la récompense sera délivrée.

### La méthode du Fâtiḥah

5. La méthode du Fâtiḥah qui est commune de nos jours parmi les musulmans, surtout sur la nourriture, est très bonne. Comme cela est fait, l'Îsâl-e-Şawâb de la récitation etc. peut également être fait en même temps. Placez tous les aliments qui ont été préparés pour l'Îsâl-e-Şawâb devant vous (ou placez une petite quantité de chaque aliment), ainsi qu'un verre d'eau. Récitez maintenant **أَعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ الشَّيْطَانِ الرَّجِيمِ**, puis récitez une fois la Sourate Al-Kâfirûn :

**بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ**

---

**قُلْ يَا أَيُّهَا الْكَافِرُونَ ﴿١﴾ لَا أَعْبُدُ مَا تَعْبُدُونَ ﴿٢﴾ وَلَا أَنْتُمْ عِبُدُونَ مَا أَعْبُدُ ﴿٣﴾ وَلَا أَنَا عَابِدٌ مَّا عَبَدْتُمْ ﴿٤﴾ وَلَا أَنْتُمْ عِبُدُونَ مَّا أَعْبُدُ ﴿٥﴾ نَكُم دِينُكُمْ وَلِيَ دِينِ ﴿٦﴾**

---

L'excellence de la récitation du saint coran

Récitez 3 fois la Sourate Al-Ikhlâs:

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ ﴿١﴾ اللَّهُ الصَّمَدُ ﴿٢﴾ لَمْ يَلِدْهُ وَلَمْ يُولَدْهُ ﴿٣﴾  
وَلَمْ يَكُنْ لَهُ كُفُوًا أَحَدٌ ﴿٤﴾

Récitez une fois la Sourate Al-Falaq :

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ الْفَلَقِ ﴿١﴾ مِنْ شَرِّ مَا خَلَقَ ﴿٢﴾ وَمِنْ شَرِّ غَاسِقٍ إِذَا وَقَبَ ﴿٣﴾  
وَمِنْ شَرِّ النَّفَّاثَاتِ فِي الْعُقَدِ ﴿٤﴾ وَمِنْ شَرِّ حَاسِدٍ إِذَا حَسَدَ ﴿٥﴾

Récitez une fois la Sourate Al-Nâs :

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ النَّاسِ ﴿١﴾ مَلِكِ النَّاسِ ﴿٢﴾ إِلَهِ النَّاسِ ﴿٣﴾ مِنْ شَرِّ  
الْوَسْوَاسِ الْخَنَّاسِ ﴿٤﴾ الَّذِي يُوَسْوِسُ فِي صُدُورِ النَّاسِ ﴿٥﴾ مِنَ  
الْحَنَنِ وَالنَّاسِ ﴿٦﴾

Récitez une fois la Sourate Al-Fâtiḥah :

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

اَلْحَمْدُ لِلّٰهِ رَبِّ الْعٰلَمِيْنَ ﴿١﴾ الرَّحْمٰنِ الرَّحِيْمِ ﴿٢﴾ مَلِكِ يَوْمِ  
الدِّيْنِ ﴿٣﴾ اِيَّاكَ نَعْبُدُ وَ اِيَّاكَ نَسْتَعِيْنُ ﴿٤﴾ اِهْدِنَا الصِّرَاطَ  
المُسْتَقِيْمَ ﴿٥﴾ صِرَاطَ الَّذِيْنَ اَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ اِنَّ غَيْرِ الْمَغْضُوْبِ  
عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّيْنَ ﴿٦﴾

Récitez une fois les versets suivants :

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

اَلَمْ ﴿١﴾ ذٰلِكَ اَنْكَبْتُ لَا رَيْبَ ؕ فِيْهِ هُدًى لِّلْمُتَّقِيْنَ ﴿٢﴾ الَّذِيْنَ يُؤْ  
مِنُوْنَ بِالْغَيْبِ وَيُعِيْمُوْنَ الصَّلٰوةَ وَمِمَّا رَزَقْنٰهُمْ يُنْفِقُوْنَ ﴿٣﴾ وَالَّذِيْنَ  
يُؤْمِنُوْنَ بِمَا اُنزِلَ اِلَيْكَ وَمَا اُنزِلَ مِنْ قَبْلِكَ وَبِالْآخِرَةِ هُمْ يُؤْ  
قِنُوْنَ ﴿٤﴾ اُولٰٓئِكَ عَلَىٰ هُدًى مِّنْ رَّبِّهِمْ ۗ وَاُولٰٓئِكَ هُمُ الْمُفْلِحُوْنَ ﴿٥﴾

L'excellence de la récitation du saint coran

Puis récitez les cinq versets suivants :

|    |   |
|----|---|
| 1. | وَالهُمُّ إِيَّاهُ وَاحِدٌ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ الرَّحْمَنُ الرَّحِيمُ ﴿١٦٣﴾  |
|    | (Partie 2, Sourate Al-Baqarâh, verset 163)  |
| 2. | إِنَّ رَحْمَتَ اللَّهِ قَرِيبٌ مِّنَ الْمُحْسِنِينَ ﴿٥٦﴾  |
|    | (Partie 8, Sourate Al-A'râf, verset 56)   |
| 3. | وَمَا أَرْسَلْنَاكَ إِلَّا رَحْمَةً لِّلْعَالَمِينَ ﴿١٠٤﴾   |
|    | (Partie 17, Sourate Al-Anbiyâ, verset 107)  |
| 4. | مَا كَانَ مُحَمَّدٌ أَبَا أَحَدٍ مِّن رِّجَالِكُمْ وَلَكِن رَّسُولَ اللَّهِ وَخَاتَمَ النَّبِيِّينَ ط<br>وَكَانَ اللَّهُ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمًا ﴿٤٠﴾ |
|    | (Partie 22, Sourate Al-Ahzâb, verset 40)  |
| 5. | إِنَّ اللَّهَ وَمَلَائِكَتَهُ يُصَلُّونَ عَلَى النَّبِيِّ يَا أَيُّهَا الَّذِينَ آمَنُوا صَلُّوا عَلَيْهِ وَسَلِّمُوا تَسْلِيمًا ﴿٥٦﴾                 |
|    | (Partie 22, Sourate Al-Ahzâb, verset 56)  |

Maintenant, récitez la Salât-'Alan-Nabî ﷺ:

صَلَّى اللَّهُ عَلَى النَّبِيِّ الْأُمِّيِّ وَإِلَيْهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

صَلُوةٌ وَسَّلَامًا عَلَيْكَ يَا رَسُولَ اللَّهِ

Après cela, récitez :

سُبْحَانَ رَبِّكَ رَبِّ الْعِزَّةِ عَمَّا يَصِفُونَ ﴿١٨٠﴾  
وَسَلَّمَ عَلَى الْمُرْسَلِينَ ﴿١٨١﴾ وَالْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ﴿١٨٢﴾

(Partie 23, Sourate, As-Sâffât, versets 180-182)

Maintenant, la personne qui fait la Fâtihah doit lever ses mains et dire à haute voix “Al-Fâtihah”. Toutes les personnes présentes doivent réciter la Sourate Al-Fâtihah à voix basse, puis la personne qui fait la Fâtihah doit faire l'annonce suivante : “Donnez-moi la récompense (Šawâb) de ce que vous avez récité”. Toutes les personnes présentes doivent répondre : “Nous te l'avons donnée”. Maintenant, celui qui fait la Fâtihah doit faire l'Îsâl-e-Šawâb.

### La méthode de la Dou'â [Invocation] pour l'Îsâl-e-Šawâb

Ô Allah عَزَّوَجَلَّ ! Accorde-nous la récompense de ce qui a été récité (si de la nourriture etc. est présente, alors dites aussi) et la récompense de la nourriture qui a été préparée et de tout autre acte que nous avons pu accomplir jusqu'à ce jour, non pas selon nos actes imparfaits, mais selon Ta miséricorde



L'excellence de la récitation du saint coran

illimitée et envoie cette récompense en (notre nom) dans la cour de Ton Bien-Aimé Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ. Par le biais de Ton Bien-Aimé Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ, envoie la récompense à tous les autres Prophètes عَلَيْهِمُ السَّلَامُ, tous les compagnons bénis رَضِيَ اللهُ عَنْهُمْ, et tous les nobles saints رَهْمَتُهُمُ اللَّهُ. Par le biais du Bien-Aimé Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ envoie la récompense à chaque musulman humain et djinn né depuis l'avènement de Sayyidunâ Âdam عَلَيْهِ السَّلَامُ jusqu'à ce jour, et tous ceux qui naîtront jusqu'au Jour du Jugement dernier.

Lors de cette invocation, mentionnez également les noms des saints à qui la récompense doit être spécialement donnée. De même, faites don de la récompense à vos parents, à vos proches et à votre Murshid (guide spirituel). (Les défunts dont les noms sont mentionnés pendant l'invocation en sont satisfaits). Puis terminez l'invocation comme d'habitude.

(Si une petite quantité de chaque type d'aliment a été placée devant vous avec un verre d'eau, mélangez-la de nouveau ensuite au dans le reste de la nourriture et l'eau).

*Šawāb a' māl kā Tū mayray puḥanchā sārī Ummat ko  
Mujḥay bhī bakhsh Yā Rab bakhsh un kī piyārī Ummat ko*

*Envoyez les récompenses de mes actes à toute la Oummaḥ.  
Pardonne-moi et pardonne à toute la Ummah du Bien-aimé.*

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

## Les 17 Madani Perles concernant le turban [Sounnah]

Voici d'abord, 6 paroles bénies du Bien-Aimé Mustafa ﷺ

1. 2 rak'aat de prière accomplies en portant un 'Imâmah sont meilleures que d'accomplir 70 rak'aat sans porter un 'Imâmah. *(Al-Firdaus bima'soor-il-Khitaab, vol. 2, p. 265, Hadith 3233)*
2. Porter un 'Imâmah par-dessus un bonnet est la différence entre nous et les polythéistes. Pour chaque pli de l'Imâmah qu'un musulman enroule autour de sa tête, il recevra un Nûr [Lumière] pour cela, au Jour du Jugement. *(Al-Jaami'-us-Sagheer, p. 353, Hadith 5725)*
3. Sans aucun doute, Allah عزوجل et Ses anges envoient la Salât le vendredi sur ceux qui portent un 'Imâmah. *(Al-Firdaus bima'soor-il-Khitaab, vol. 1, p. 147, Hadith 529)*
4. Accomplir la prière tout en portant un 'Imâmah équivaut à 10 000 vertus. *(Al-Firdaus bima'soor-il-Khitaab, vol. 2, p. 406, Hadith 3805; Fatâwâ Razawiyyah, vol. 6, p. 220)*
5. Une prière de Jumu'ah accomplie en portant un 'Imâmah équivaut à 70 prières sans celui-ci. *(Tareekh-e-Madinah Dimashq li Ibn 'Asaakir, vol. 37, p. 355)*
6. "Les 'Imâmahs sont les couronnes des Arabes, portez donc l'Imâmah et votre honneur augmentera. Quiconque porte

un turban, gagne une vertu pour chaque pli [de l'Imâmaĥ qu'il enroule autour de sa tête].”

*(Jam'-ul-Jawaami', vol. 5, p. 202, Hadith 14536)*

7. Il est mentionné dans le livre de 312 pages intitulé "Baĥâr-e-Shar'at", publié par le département d'édition de Dawat-e-Islami, Maktaba-tul-Madînaĥ, à la page 303 de la partie 16 : “ Attachez l'Imâmaĥ en étant debout, et mettez le pantalon [shalwâr, vêtement du bas] en étant assis. Quiconque fait le contraire de cela (c'est-à-dire qu'il attache l'Imâmaĥ en étant assis, et met le pantalon en étant debout), il sera atteint d'une telle maladie pour laquelle il n'y a pas de remède.”
8. Il est plus approprié d'enrouler le premier pli du turban vers le côté droit de la tête.

*(Fatâwâ Razawiyyaĥ, vol. 22, p. 199)*

9. Le Shimlaĥ (c'est-à-dire l'extrémité non enveloppée ) de l'Imâmaĥ béni du Bien-Aimé et Noble Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ pendait généralement (derrière son dos béni), parfois il était du côté droit, et parfois il y avait deux Shimlaĥs entre ses deux épaules bénies. Garder le Shimlaĥ sur le côté gauche est contraire à la Sounnaĥ.

*(Ashi'a-tul-Lam'aat, vol. 3, p. 582)*

10. La longueur du Shimlaḥ de l'Imâmaḥ doit être au moins égale à la largeur de quatre doigts, et au plus jusqu'au milieu du dos, c'est-à-dire approximativement la longueur d'un bras. (*Fatâwâ Razawiyyaḥ, vol. 22, p. 182*)
11. Attachez l'Imâmaḥ en vous tenant debout face à la Qiblaḥ. (*Kashf-ul-Iltibâs fis-Tihbâb-il-Libâs lish-Shaykh 'Abdul Haq Diḥlvî, p. 38*)
12. Si vous avez un grand tissu avec lequel vous pouvez produire suffisamment de plis pour couvrir toute la tête, il sera considéré comme un Imâmaḥ.
13. Il est Makrūḥ de lier un petit tissu avec lequel on ne peut produire qu'un ou deux plis. (*Fatâwâ Razawiyyaḥ – référéncé, vol. 7, p. 299*)
14. Si un turban doit être enlevé par nécessité et que l'on a l'intention de le relier à nouveau, un péché sera effacé en dénouant chaque pli. (*Fatâwâ Razawiyyaḥ, vol. 6, p. 214*)
15. 'Allâmaḥ Shaykh 'Abdul Haq Muhaddiṣ Diḥlvî عَلَيْهِ رَحْمَةُ اللَّهِ الْعَظِيمِ a déclaré : “ Le turban béni du Noble et Bien-Aimé Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ était souvent blanc, parfois noir et parfois vert.”

(*Kashf-ul-Iltibâs fis-Tihbâb-il-Libâs, p. 38*)

L'excellence de la récitation du saint coran

16-17. La Sounnah de l'Imâmah est qu'il ne doit pas être plus court que 2½ mètres de longueur, ni plus long que 6 mètres, et (17) il doit être lié en forme de dôme. (*Fatâwâ Razawiyyah, vol. 22, p. 186*)

صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ! Notre Bien-Aimé Prophète reposant sous le Dôme d'émeraude, la Miséricorde de l'Univers صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ ornait sa tête éclairée d'un 'Imâmah vert béni, et [pour cette raison] Dawat-e-Islami a fait de l'Imâmah vert son symbole. Quelle attraction le turban vert reflète-t-il ! Le dôme rayonnant et illuminé sur la tombe bénie du Souverain de Makkaḥ et de Madīnah, notre Bien-Aimé et Noble Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ est également vert ! Les dévots du Prophète صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ doivent également porter un 'Imâmah vert afin de garder leur tête verte et resplendissante. De plus, la couleur verte ne doit pas être trop foncée, elle doit plutôt être si belle et brillante que même dans l'obscurité de la nuit, sa couleur chatoyante et illuminante soit facilement visible en vertu des bénédictions des splendeurs vertes du Dôme Vert.

*Naḥīn ḥay chānd sūraj kī Madīnay ko koī ḥājat*

*Waḥān dīn rāt un kā sabz gumbad jagmagātā ḥay*

*Madīnah n'a pas besoin de la lune, du soleil, ni de leur lumière*

*Elle est éclairée par le Dôme d'Emeraude, jour et nuit !*

صَلَّى اللهُ عَلَى مُحَمَّدٍ

صَلُّوا عَلَى الْحَبِيبِ

### **Donnez ce livret à quelqu'un d'autre après l'avoir lu**

Récoltez des récompenses en distribuant les livrets publiées par Maktaba-tul-Madinah et les brochures contenant des Madani perles à l'occasion de mariage, funérailles, rassemblements, commémorations, procession de Milaad etc. Prenez l'habitude de garder quelques livrets dans votre magasin pour les offrir à vos clients avec l'intention de récolter des récompenses. Envoyez au moins un livret inspirant la ou brochures contenant les Madani perles à chaque foyer de votre quartier avec l'aide d'enfants ou de livreurs de journaux, intensifiant ainsi vos efforts pour transmettre l'appel à la la droiture et obtenir une grande récompense.

## Transliteration Chart

|   |       |   |       |           |             |
|---|-------|---|-------|-----------|-------------|
| ء | A/a   | ژ | Ř/ř   | ل         | L/l         |
| ا | A/a   | ز | Z/z   | م         | M/m         |
| ب | B/b   | ژ | X/x   | ن         | N/n         |
| پ | P/p   | س | S/s   | و         | V/v,<br>W/w |
| ت | T/t   | ش | Sh/sh |           |             |
| ٹ | Ṭ/ṭ   | ص | Ş/ş   | ه / ه / ه | Ĥ/ĥ         |
| ث | Š/š   | ض | Ḍ/ḍ   | ی         | Y/y         |
| ج | J/j   | ط | Ṭ/ṭ   | ے         | Y/y         |
| چ | Ch    | ظ | Z/z   | َ         | A/a         |
| ح | H/h   | ع | '     | ُ         | U/u         |
| خ | Kh/kh | غ | Gh/gh | ِ         | I/i         |
| د | D/d   | ف | F/f   | و مدّه    | Ū/ū         |
| ڈ | Ḍ/ḍ   | ق | Q/q   | ی مدّه    | Ī/ī         |
| ذ | Ẓ/ẓ   | ك | K/k   | ا مدّه    | Ā/ā         |
| ر | R/r   | گ | G/g   |           |             |